

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 10 MARS 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : M. Francis AYMONT

**Présents** : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Amarin,  
MM. Merme, Aymont, Ameno, Vesin, Deville

**Excusés** : Mme Vernaz, Mlle Bigot, M. Carlod

**Absent** : -

**Ordre du Jour :**

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 février 2015**
- **Déclaration d'intention d'aliéner**
- **Plan de financement du Foyer Rural**
- **Délégué au conseil d'école**
- **Elections départementales des dimanche 22 et 29 mars**
- **Coordination SPS pour la réhabilitation du Foyer Rural**
- **Agencement et aménagement intérieurs du Centre Communal multi-activités : avenant au marché de maîtrise d'œuvre**
- **Remplacement de M. Emery dans les différentes commissions**
- **Location de l'appartement T2 du Centre Communal multi-activités**
- **Rapport des commissions municipales**
- **Courriers - divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

Monsieur le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour concernant le projet de liaison piétonne entre le chef-lieu et Ecorans, et une autorisation d'investissement.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Francis AYMONT est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 Février 2015**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 février 2015 est adopté, à l'unanimité.

**3. Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, Chemin des Arbalettes, Parcelles B 1232 et B 1239 de 251 m<sup>2</sup> chacune.

Acquéreurs : Mlle Lisa GRENARD et M. Jérémy PERARD, 412 Rue de l'Etraz, 01710 Thoiry.

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption pour cette déclaration.

#### **4. Plan de financement du Foyer Rural**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 12 novembre 2013 attribuant la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du Foyer Rural au cabinet Baillet au taux de rémunération de 7,5 %.

Le cabinet Baillet a présenté plusieurs documents qui ont permis au groupe de travail d'entériner le projet présenté le mardi 3 février 2015.

L'estimation des travaux s'élève à 1 322 463,00 € HT à laquelle s'ajoutent :

- La mission de contrôle technique SOCOTEC	5400 € HT
- La mission de coordination SPS SOCOTEC	3950 € HT
- L'étude de sol AIN GEOTECHNIQUE	2600 € HT
- Les diagnostics amiante et plomb JURITEC	1940 € HT
- Les honoraires du cabinet BAILLET	96 375 € HT

Soit un total estimatif de 1 432 728,00 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Fonds propres :	800 000,00 €
- Emprunts :	539 328,00 €
- Etat- DETR :	90 000,00 €
- Autres : SIEA :	3400,00 €

Monsieur le Maire précise que les travaux se dérouleront en deux phases : toiture, isolation extérieure, menuiseries, accessibilité en 2015, pour un montant estimatif de 920 000 € HT.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2015.

Une demande de subvention sera adressée à Monsieur le sous-préfet pour la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) concernant la réhabilitation thermique des salles polyvalentes et la mise aux normes d'accessibilité des salles polyvalentes.

Le montant de ces subventions peut être estimé à 90 000 € HT.

Le SIEA sera sollicité pour une subvention concernant l'isolation de la toiture. Cette subvention peut être estimée à 3400 €.

En 2016, la 2<sup>ème</sup> phase comprendra la rénovation intérieure : faux plafonds, piste de danse rehaussée au niveau du pourtour pour permettre son accessibilité, cloisons et parois amovibles, centrale double flux, équipements électriques et revêtements muraux pour un montant approximatif de 512 728,00 € HT.

Après déduction des subventions, le solde sera financé par l'auto-financement et l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'inscription du projet au budget primitif 2015, accepte le plan de financement pour la rénovation du Foyer Rural, pour un montant total estimatif de 1 432 728,00 € HT, et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour la

rénovation du Foyer Rural.

#### **5. Délégué au conseil d'école**

M. Duparc présente sa démission en tant que délégué au conseil d'école. A l'unanimité, Mme Nina Nury devient déléguée.

#### **6- Elections départementales des dimanche 22 et 29 mars**

Les membres du conseil municipal donnent leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote lors de ces scrutins.

#### **7- Coordination SPS pour la réhabilitation du Foyer Rural**

L'entreprise Socotec nous a transmis son offre de collaboration en matière de coordination SPS pour la réhabilitation du Foyer Rural. Cette offre est de 3950 € HT, soit 4740 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'offre de coordination SPS de l'entreprise SOCOTEC pour la réhabilitation du Foyer Rural au prix de 3950 € HT, et autorise M. le Maire à signer ce contrat.

#### **8- Agencement et aménagement intérieurs du Centre Communal multi-activités : avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur Fabien Georget, architecte co-traitant sur ce dossier, exerce désormais au sein d'une société qui a pour nom Sas D2 ARCHI.

Pour lui permettre de toucher le solde de ses honoraires, il y a donc lieu de prendre un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour substituer la Sas D2 ARCHI à Monsieur Fabien Georget.

Monsieur Baillet nous précise que cela ne change rien au montant initial des honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du centre communal multi-activités, pour substituer la Sas D2 ARCHI à Monsieur Fabien GEORGET, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

#### **9- Remplacement de M. Emery dans les différentes commissions**

Monsieur Emery est décédé. Le conseil municipal lui rend hommage.

Monsieur Emery était titulaire au sein de la commission d'appel d'offres. M. Perreal propose sa candidature comme titulaire et M. Merme comme suppléant, le conseil municipal accepte.

Cette commission est composée comme suit :

Président : M. Duparc

Titulaires : Mme Morel, M. Vesin, M. Perreal

Suppléants : M. Aymont, Mme Nury, M. Merme

Monsieur Perreal propose sa candidature pour remplacer Monsieur Emery au sein du Syndicat Intercommunal des Travaux Forestiers. Le conseil accepte.

Syndicat Intercommunal des Travaux Forestiers : M. Perreal, M. Deville.

Monsieur VESIN propose sa candidature comme titulaire au SIVU du Crêt d'Eau et Mme Nury comme suppléante. Le conseil accepte.

SIVU du Crêt d'Eau : Titulaires : MM. Deville, Vesin  
Suppléant : Mme Nury

### **10- Location de l'appartement T2 du Centre Communal multi activités**

Un appartement du centre communal multi-activités est un logement social de type 2.

Madame Geneviève Morel nous a adressé une demande de logement dans le Centre Communal multi activités. Le conseil municipal propose de louer le logement T2 à 10 €/ m<sup>2</sup>. Le logement fait 56 m<sup>2</sup>, soit 560 € hors charges.

Le conseil demande à Mme Morel de se rapprocher du secrétariat de mairie si cette proposition lui convient.

### **11- Projet de liaison piétonne entre le chef-lieu et Ecorans**

Monsieur Olmi, géomètre, a établi un avant-projet sommaire de cette liaison piétonne qui est présenté au Conseil Municipal. Le coût estimé du projet est de 153 280 € TTC, auxquels s'ajoutent les honoraires (5,5 %), soit 8430 €. Ce projet sera proposé en investissement au budget primitif 2015. En attendant, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du cabinet OLMI d'un montant TTC de 2760, 46 € concernant les honoraires pour le relevé topographique et le foncier pour ce projet.

### **12- Autorisation d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle l'article L.1612-1 du CGCT qui dispose que le maire peut régler des factures en investissement avant le vote du budget si le conseil municipal l'a autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **13- Rapport des commissions municipales**

Commission Voirie : Monsieur Perreal, adjoint responsable de la voirie, informe le Conseil que la commune peut disposer d'un 5<sup>ème</sup> conteneur. Les membres du conseil réfléchissent au meilleur emplacement.

Il ajoute que le pont des Bégudes est actuellement fermé, du fait du mauvais état de l'ouvrage.

Commission Urbanisme : La Communauté de Communes du Pays de Gex a une convention avec la DDT jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre pour l'aide et le conseil. Les communes importantes du Pays de Gex désirent garder leur service urbanisme. Pour les petites communes, deux solutions se présentent :

- Ou la CCPG met à disposition des petites communes un service à la carte pour instruire les demandes,
- ou les petites communes se regroupent par secteur et s'attachent les services d'un urbaniste.

Quelle que soit la solution choisit, c'est toujours le maire de la commune qui signe les PC.

#### **14- Courriers – Divers**

- Football Sud Gessien : discussion pour réaliser un terrain synthétique. Aucune commune ne dispose d'un terrain pour réaliser ce type d'équipement (St-Jean-de Gonville, Farges, Péron, Thoiry, Pougny, Collonges). L'idée serait de transformer un terrain pelouse en terrain synthétique. Le district sera mandaté pour nous orienter dans notre décision en comparant les avantages et les inconvénients de chaque site existant afin de choisir le meilleur (2 000 000 €).
- Madame Nissa Derbane, 460 rue du Fort, demande que la mairie lui cède une partie du terrain juxtaposant le sien, sur 4 mètres de largeur en partant de la rue du Fort jusqu'à la rue Fontaine Pary. Le conseil municipal refuse à l'unanimité.
- Monsieur Gilles GREGGIO réserve la date du 21 juin 2015 pour un concert à Ecorans sur la place à côté de l'ancienne fruitière. Ce concert sera donné gratuitement aux habitants de Collonges et Ecorans à l'occasion de la fête de la musique. Le conseil municipal accepte cette proposition.

La séance est levée à 22 h 30.

\*\*\*\*\*